

Intervention de M. Patrick SPIRLET
Chef de Délégation de l'Union européenne
Lomé, le 14 – 15 février 2013

Etablissement du Mécanisme National de Prévention de la Torture (MNP) au Togo :
Révision et validation de la loi organique de la CNDH

La dignité humaine, la liberté, la démocratie, l'égalité, l'État de droit et le respect des Droits de l'homme constituent les valeurs et éléments essentiels de l'Union européenne. Ancrées dans le traité de Lisbonne, ces valeurs ont été renforcées par la Charte des droits fondamentaux. En ce qui concerne en particulier la torture qui touche encore des milliers de personnes à travers le monde, l'Union européenne s'est engagée à lutter pour son éradication. C'est pourquoi, je suis heureux de prendre la parole aujourd'hui, au nom de mon institution, dans le cadre de cet atelier portant sur l'établissement du Mécanisme National de Prévention de la Torture (MNP) au Togo.

La question de la torture et des traitements dégradants ont été particulièrement présents à l'agenda politique de l'année écoulée, que ce soit à travers le rapport de la Commission nationale des droits de l'homme (CNDH) portant sur certains cas spécifiques de traitements équivalents à la torture dans le cadre du procès pour atteinte à la sécurité de l'Etat, le Comité de lutte contre la torture à Genève ou, dans un cadre plus large, le Rapport de la Commission Vérité Justice et Réconciliation.

Il est important de souligner ici que l'ensemble des recommandations et analyses qui ont été faites dans ce contexte ainsi que celles de la CVJR ou encore du Projet "Atlas de la Torture" montrent que, au delà de cas spécifiques à portée médiatique, la source la plus préoccupante d'atteinte aux Droits de l'homme et de traitements inacceptables reste la situation carcérale au Togo. Celle-ci est directement liée au fonctionnement du système judiciaire au vu du très haut pourcentage de prisonniers en attente de jugement dans des

prisons fortement surpeuplées. Nombreux sont les décès constatés dans les lieux de détention.

L'enjeu aujourd'hui est donc de permettre à la CNDH qui a été désignée pour accueillir le futur Mécanisme National de Prévention de la torture, de jouer pleinement son rôle vu l'importance de ce mandat. Cet atelier d'échange sur la loi organique est donc une étape importante dans ce processus et devrait viser à fournir un cadre légal solide pour ce mécanisme, afin qu'il puisse être mis sur pied rapidement. La responsabilité de ce mécanisme exigera des Commissaires une forte indépendance dans un cadre de coopération constructive avec la société civile et le Gouvernement mais je suis certain que la CNDH, au vu de son expérience sera à la hauteur de ce nouveau défi.

Créée le 9 juin 1987, la Commission Nationale des Droits de l'Homme (CNDH) a en effet été la première institution de régulation et de contrôle de l'Etat Togolais, et une des premières institutions de ce type en Afrique. Elle avait déjà, en 1987, une mission de promotion et de protection des Droits de l'Homme et était chargée de vérifier les cas de violation des droits de la personne humaine sur toute l'étendue du territoire national. J'en profite pour saluer ici son premier Président Me Agboyibor, aujourd'hui présent parmi nous à l'ouverture de cet atelier.

En 1992, la création de la CNDH a été intégrée dans la Constitution du Togo établissant ainsi au plus haut niveau sa totale indépendance.

Même si la CNDH semble avoir eu un impact limité sur la multiplication des violences politiques et de violations des Droits de l'Homme présentées et décrites dans le rapport de la "Commission Vérité Justice et Réconciliation" (CVJR), particulièrement dans la période allant du début des années 1990 aux tragiques événements de 2005, sa seule existence, à la fin des années 80, peut être considérée comme une avancée

L'indépendance et la capacité d'auto-saisine ou de saisine par les citoyens et la société civile de cette institution ne représentent donc pas une assurance automatique d'efficacité dans toutes les situations. L'efficacité d'une telle institution, finalement, repose aussi sur les compétences et l'indépendance des Femmes et des Hommes qui y sont nommés ainsi que sur les ressources, matérielles et financières qui lui sont attribuées. Il est donc important que la CNDH soit dotée des moyens humains et financiers pour faire face à ces nouvelles responsabilités. De même il sera essentiel, qu'en parallèle, le Ministère de la Justice et le Ministère des Droits de l'Homme aient les ressources budgétaires pour accompagner le processus et que le cadre législatif soit mis à jour et entériné, en particulier au niveau du

nouveau Code Pénal et celui de Procédure pénale. Pour le moment les allocations budgétaires de ces deux Ministères ainsi que ceux de la CNDH restent, pour un grand nombre d'observateurs bien en dessous des attentes.

En dépit de ses moyens limités, la CNDH a, comme je vous le disais en préambule, marqué l'année 2012 par un important rapport portant sur certains cas spécifiques de traitements équivalents à la torture confirmant sa capacité de prendre des positions indépendantes en contrecarrant une tentative de modification du rapport authentique. Ce rapport et ses recommandations constituent comme celui de la CVJR une référence pour la prévention de la torture et l'amélioration de la situation des Droits de l'Homme.

Au niveau mondial et national, l'Union européenne reste déterminée et engagée dans l'amélioration des Droits de l'Homme. L'Union européenne finance dans le monde et au Togo de nombreux projets dans ce domaine. Je ne voudrais en faire ici un relevé exhaustif mais permettez moi d'en donner quelques exemples:

Au Togo l'Union européenne a déjà apporté un soutien à la politique nationale de modernisation de la justice à travers le financement du "Programme d'Appui à la Justice et aux Droits de l'Homme" (PAJDH), arrivé à terme en 2012 avec un certain nombre de résultats dont des infrastructures judiciaires et pénitentiaires.

L'appui additionnel à celui de l'Etat apporté à la CVJR (plus d'un milliards de F CFA), en partenariat avec l'Allemagne la France le PNUD et le HCDH, ont permis à cette Commission de rendre son rapport final en avril 2012 avec des recommandations qui représentent un véritable fil conducteur pour l'amélioration de l'état de droit et la réconciliation nationale.

D'autre part l'UE a apporté un soutien à la participation de défenseurs des DDH Togolais au récent Comité contre la Torture.

Mais notre appui dans le secteur continue aussi à travers, entre autres, un appel à propositions à l'attention des Acteurs Non Etatiques qui vient d'être lancé (montant total de 1,5 milliards de F CFA), un projet de formation de la police [*Il vise la professionnalisation à long terme de la police nationale togolaise pour que ses actions soient efficaces et respectueuses en matière des droits et des libertés fondamentales*]

Enfin il est peut être bon de rappeler que le présent atelier est financé via le projet "Atlas de la Torture" financé par l'UE et qui a déjà, entre autre, apporté un appui à la définition d'actions à prendre pour améliorer la situation intolérable dans les prisons.

Je voudrais terminer ce discours par quelques mots sur les questions électorales qui font d'ailleurs couler beaucoup d'encre dans le contexte actuel.

L'élimination des violences électorales et post électorales, la prévention de la violence politique et la promotion d'une culture démocratique font aussi l'objet d'appuis de l'Union européenne au Togo. A cet effet l'UE a financé, avec le support technique du PNUD, dans le cadre des activités post électorales suite aux élections présidentielles, de nombreuses activités dont, parmi d'autres la formation des acteurs politiques, l'éducation civique, la formation des femmes leaders aux techniques de communication, plaidoyer et leadership, la sensibilisation en milieu universitaire sur les droits et devoirs et la promotion de la participation féminine à la vie démocratique.

Si, comme vous le savez, notre appui direct au processus électoral en cours est lié à la mise en œuvre des recommandations des missions d'observations et à l'existence d'un accord politique élargi, nous pensons que l'ensemble de ces activités post électorales ainsi que la mise en œuvre d'un grand programme d'observation par la société civile togolaise pourront concourir à la création du nécessaire climat de dialogue et d'apaisement

Mesurant pleinement les enjeux de cet atelier en termes d'améliorations législatives et de renforcement de la CNDH, je vous souhaite plein succès.